



Perte de ma copie d'examen

Par **Delia**, le **17/07/2013** à **20:27**

Bonjour,

Je suis étudiante en Droit en Licence 1.

Je me suis absentée à 4 matières de la première session, j'ai donc repassé ces 4 matières en session 2 (rattrapages).

Le jour de la publication des résultats, je découvre que pour l'une d'elles il y a indiqué 0 (ABI). J'ai fait une réclamation écrite, et un des membres de l'administration, après vérification de sa part des copies et du procès verbal de l'examen, m'affirme que ma copie est introuvable et que par conséquent je ne l'aurai pas rendu à l'issue de l'examen.

Le problème est que je suis absolument certaine de l'avoir rendu, je n'ai absolument aucun doute la dessus.

L'administration de ma faculté, en dépit de mes nombreux mails et appels, campe sur ses positions et se borne à me répéter que je ne leurs ai pas rendu ma copie.

Je tient à préciser que j'ai bien signé la feuille d'émargement après avoir rendu ma copie.

L'administration n'a pas cherché à contacter le correcteur en charge de la correction pour cette matière, en dépit de mes insistance.

Absolument aucun effort n'est effectué de leurs part afin de remettre la main sur ma copie, de plus je peine à les avoir au téléphone et à obtenir des réponses à mes mails.

J'aimerais donc savoir si un recours est possible, et si oui lequel.

Bien cordialement